



## Compte Rendu du CA de l'UL du 18/12/2018 par le SNPTES

Le CA débute à 9h15.

Procurations : 4.

### 1. Informations du Président

Le Président propose une minute de silence en hommage aux victimes de l'attentat de Strasbourg. Une étudiante lorraine y a été blessée, mais ses jours ne sont pas en danger.

E. BEGEL, représentant BIATSS, a quitté l'UL, il sera remplacé par L. MARTIN.

Introduction de la suppléante de C. LANIER, représentante usagers (UNEF).

Une étudiante de l'UL fait partie de l'équipe de France féminine de handball championne d'Europe.

Résultats des élections professionnelles UL : la première OS est le SNPTES avec 3 sièges au CT. UNSA, SGEN et CGT obtiennent 2 sièges, la FSU 1 siège, et FO n'a pas de siège. Au niveau national, même tendances. On a eu à peu près 25% de votants, c'est peu, la mobilisation des enseignants-chercheurs reste faible, alors que CT et CHSCT les concernent aussi.

### 2. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 4 décembre 2018

Vote : 1 abstention, autres pour.

#### 2bis. Premières dispositions sur les modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiants extracommunautaires – AJOUTÉ

Président : rappelle la motion envoyée au MESRI lors du CA du 04/12/18. La CPU a demandé un moratoire.

VP CA : l'état des lieux à l'UL n'est pas simple, car notre système d'information (SI) ne permet pas une analyse très fine. On ne peut en particulier pas lier un étudiant à un accord international de quelque nature que ce soit (accord qui éviterait à l'étudiant de payer ces droits). On aura plutôt un aperçu. On arriverait pour les niveaux L+M à 5 300 étudiants environ. L'impact serait surtout fort en master, et dans les collègioms science et technologie et L-INP. Sur 2017-2018, on observe un peu plus de 2 000 néo entrants extra-communautaires. Le pourcentage de doctorants extra-communautaires varie de 19% à 60% selon les Ecoles Doctorales.

Président : sur le site Campus France, les nouveaux montants des droits sont affichés, certains processus d'inscription commençant très tôt. Les textes, au-delà de certaines exemptions (continuation d'un cycle par exemple), ne prévoient pas ce qui se produit en cas de changement de cycle. L'Université de Lorraine propose donc en premier lieu de ne pas modifier les droits pour des étudiants présents à l'UL qui changeraient de cycle. Pour l'instant, on peut par ailleurs exonérer partiellement (à hauteur des droits communautaires) 10% des étudiants avec des règles relativement compliquées. On ne peut aller plus loin pour le moment vu qu'on ne connaît pas les textes en version définitive.



VP CA : A noter que l'exemption se fait a priori, étant donné que l'étudiant doit savoir avant de venir quels droits il aura à payer. Ceci n'empêche pas des étudiants ayant payé les droits pleins de demander une fois arrivés sur le territoire une exemption partielle sur critères sociaux par exemple.

Une représentante du Collège B note que ce n'est pas la première fois qu'on n'a pas tous les éléments utiles dans le SI pour établir une statistique. Ne faudrait-il pas modifier les infos rentrées ?

VP CA : il y a des informations qui ne peuvent pas légalement être enregistrées. Pour le reste, Apogée est assez ancien, et on y entre les informations qui jusqu'ici paraissaient avoir un sens. Il y a certainement du travail à faire.

Président : en attendant le texte proposé ouvre largement la porte à des exonérations, mais on ne pourra règlementairement exonérer tout le monde. On modifiera cette délibération lors d'un prochain CA si nécessaire en fonction des textes de loi.

Vote : 1 abstention, autres pour.

### **Enjeux Stratégiques**

#### **3. Évolution de la fondation universitaire NIT de l'UL en une fondation de coopération scientifique**

Président : NIT est une fondation universitaire interne à l'UL mais comme le CFA, à comptabilité séparée. Elle n'a pas de personnalité morale. La plupart des recettes sont fléchées. Le changement de statuts permettrait d'associer de nouveaux partenaires (INRIA, INRA, CHRU), gagner en visibilité, proposer une nouvelle gouvernance (collectivités, entreprises). On ajoute également une personnalité morale, ce qui permet à la fondation d'abriter elle-même d'autres fondations (ceci est demandé dans certains cas de legs et dons qui sont la source principale des financements).

Deux statuts sont possibles : fondation partenariale ou fondation de coopération scientifique. Ce deuxième type correspond mieux à ce que nous voulons faire : modèle pérenne, régime fiscal plus favorable, personnalité morale, statut de droit privé. Strasbourg, Bordeaux, Nantes se sont déjà dotés de ce type de fondation. Le budget annuel de fonctionnement est attendu entre 400 et 500 k€. On aurait un fond non consommable (entre 2,5 et 5 M€), mais pouvant être placé (contrairement à un fond universitaire). On vise un équilibre sur 8 ans.

Un représentant du Collège A pose une question sur le rôle des personnels de la fondation.

Président : ils doivent faire fonctionner la fondation et collecter les financements. Ils ne sont pas là pour accompagner les projets. Il n'est pas question que notre I-Site soit géré par la fondation.

Un représentant étudiant remarque que l'UL apporte 1 M€ dans le financement sur 5 ans, et demande d'où cet argent provient.

Président : c'est d'une part le capital que la fondation NIT possède déjà, et d'autre part des dons et legs. On peut de suite engager dans les 500 k€, et on a 5 ans pour apporter l'autre moitié.

Vote : unanimité pour.



#### **4. Budget Initial 2019 dont Plan d'Action des Achats 2019 ; Programmation triennale 2019-2021 des travaux du Programme Pluriannuel des Investissements Immobiliers (PP2i) de l'université de Lorraine**

VP CA : budget « rock n'roll » du fait de contraintes internes et externes. Les votes porteront sur des tableaux réglementaires déjà présentés lors du CA du 4 décembre 2018. On a encore aujourd'hui une méconnaissance des intentions de la tutelle concernant la Subvention pour charge de Service Public (SCSP).

On est dans une démarche de transformation progressive, avec refonte du calendrier budgétaire de 2019 et des années suivantes. En politique RH, on vise à favoriser l'emploi titulaire et la progression de carrière des agents, améliorer la démarche GPEC, utiliser les marges de manœuvre pour asseoir une politique RH dynamique ; on veut également mener une politique d'investissement. L'équilibre était difficile, même sans avoir les dernières informations sur la SCSP. On s'attend en effet à une augmentation des dépenses de fonctionnement et de personnel, on peut avoir des craintes sur les recettes. Les charges récurrentes augmentent du fait de l'inflation (+1,5 M€/an actuellement), les gains d'achats résultant de la fusion sont nettement plus faibles aujourd'hui (+ 0,3 M€ plutôt que 2 M€). Les dépenses d'Exploitation Maintenance Entretien des Bâtiments (EMEB) augmentent : transferts de dépenses des composantes vers le central, augmentation temporaire de nos surfaces avant diminution plus tard, facture d'énergie +0,5 M€. Certains objets ne sont pas couverts par notre modèle économique : certaines formations devraient être financées par ressources propres et ce n'est pas toujours le cas, etc.

Nous sommes partis sur une SCSP de fonctionnement stable, ce qui est une hypothèse assez juste (pas d'évolution depuis 2012...) : 45 M€ dont 2,7 de réserve. Sauf que 0,3 M€ nous sont retirés par des écritures comptables.

La SCSP pour la Masse Salariale (MS) augmente chaque année, mais ne couvre pas toutes les augmentations (GVT, etc.) : on compense par des gels d'emplois. Dans notre hypothèse de compensation partielle du GVT, on considère que l'établissement doit couvrir 0,9 M€. Le MESRI nous a notifié la semaine dernière que le GVT 2019 (ainsi que le 2018...) ne seraient pas compensés, soit -4,6 M€ ! Le MESRI a retiré son courrier dès le lendemain sous la pression, et d'après les dernières informations, le GVT 2018 est réintégré, mais pas le 2019. En bref, il nous manque 2 M€.

Quelques entités ont probablement sur-budgétisé leurs recettes (+27% parfois sur la Formation Continue).

Il faut maintenir notre investissement en formation et recherche, il ne faudrait pas en revanche que le déport de dépenses d'investissement liées à cela n'entraîne mécaniquement une augmentation des dépenses de fonctionnement.

Au final, on a environ 500 M€ de recettes attendues (dont 445 sur la SCSP MS et 45 M€ de SCSP fonctionnement) sachant que l'allocation 2019 prévoyait 501 M€ à répartir. Les besoins exprimés sont à 505 M€, ce qui commence à poser problème. En urgence, les crédits couvrant les reliquats des opérations de recherche (1,5 M€) ne sont pas inscrits, des programmes d'investissement sont réduits, et l'enveloppe EMEB est diminuée. Il faudra donc dès début 2019 voir à un plan de réduction des dépenses, à une révision du plan pluri-annuel d'investissement, à une analyse du patrimoine immobilier, à une analyse et des arbitrages sur les heures complémentaires et sur l'enveloppe des reliquats des opérations de recherche. En mars 2019, après le vote du compte financier 2018, il faudra revoir les sur-budgétisations.

Notre résultat prévisionnel est donc à 0,3 M€ (0,05% de notre budget...), la Capacité d'Auto Financement (CAF) à 12 M€, les dépenses d'investissement sont en forte baisse (fin des opérations plan campus). Notre Fonds de Roulement (FdR) hors plan campus est à 54,5 M€ soit 41,5 jours de ratio prudentiel. La partie mobilisable de ce FdR peut donc être utilisée (prudemment) pour de l'investissement. Le besoin de FdR est de -4 M€ hors



Partenariats Public-Privé (PPP). Fin 2019, on arriverait à 37 jours de charges décaissables de fonctionnement.

Conclusion : ce qui caractérise 2019, c'est la fin des gains d'achats et l'augmentation de l'enveloppe EMEB qu'il faut juguler.

Président : sur le budget des Universités, la CPU dit qu'il manque 100 à 200 M€ pour pouvoir travailler. Certes le budget augmente, mais cela ne suffit pas. L'amertume vient du fait que les universités pensaient que le GVT pourrait être soclé.

Votre représentant demande ce qui est inclus dans les +0,6 M€ d'augmentation liée au RIFSEEP. Par ailleurs, les +0,15 M€ pour le CET intègrent-ils les mesures gouvernementales (abaissement du seuil de choix de 20 à 15 jours, augmentation de 10 € bruts/jour de remboursement du jour de congé non pris) ?

VP CA : pour le CET la réponse est non, les informations sont arrivées après établissement du budget.

Président et DGS : concernant le RIFSEEP, ce qui est inscrit dans les 0,6 M€ ce sont les ajustements liés au passage à ce nouveau régime indemnitaire, les revalorisations pour les catégories C, les catégories B voire à la marge certaines catégories A. Il n'y a rien d'inscrit concernant le CIA.

Un représentant du Collège A considère que sur les PPP, il y aura forcément des évolutions sur les frais d'entretien prévus. Comment cela a-t-il été évalué ?

Directeur DBF : la charge d'entretien et maintenance reste à la charge de l'établissement. Elle évolue un peu sur les 25 ans de vie du bâtiment, mais pas tant que cela.

Ce représentant considère que cela est correct, mais avec un taux directeur donné et une inflation maîtrisée. Si ces paramètres varient trop la situation sera différente.

Vote sur le budget : 4 abstentions, autres pour.

Vote sur le plan d'achats : 3 abstentions, autres pour.

Vote sur le PP2I (Programme Pluri-annuel des Investissements Immobiliers) : 4 abstentions, autres pour.

## **5. Campagne d'emplois : Publication des postes au recrutement 2019**

VP RH : 9 postes nous sont attribuées dans le cadre de la loi ORE. Volonté de poursuivre la programmation prospective, avec décalage des emplois d'Enseignants-Chercheurs. Mécanisme de transformation avec raisonnement en emplois et plus en masse salariale. Accent mis sur les BOE et les PACTE. Non transformation de postes AENES en ITRF.

Postes publiés : 24 PR, 40 MCF, 22 enseignants, 116 BIATSS (85 concours, 13 BOE, 3 PACTE et 12 concours directs).

Un représentant du Collège B demande si on a la possibilité de recruter des ATER pour pallier l'effet des postes non publiés.

Président : on l'a fait l'an dernier, on espère continuer à le faire cette année, mais la question de notre budget se pose.



Un représentant du Collège A regrette qu'on ait refusé l'intégration d'un poste dans son Collégium sous prétexte que le collègue part en retraite au 1<sup>er</sup> octobre, alors que la campagne porte sur des postes susceptibles d'être vacants au 1<sup>er</sup> septembre.

VP RH : ce n'est pas possible de faire légalement autrement, car les gens sont nommés au 1<sup>er</sup> septembre, et dans ce cas 2 personnes seraient mises sur le même emploi, ce qui est impossible pour le MESRI. Il faut alors faire une campagne au fil de l'eau, ce qui pose d'autres problèmes.

Un représentant du Collège B souhaiterait un vote dissocié sur un poste de PR pour des soucis d'incompatibilités entre profils enseignement et recherche sans concertation suffisante.

Vote : 1 contre, 3 abstention, autres pour.

Vote sur le poste PR63 dissocié : 2 contre, 6 abstentions, autres pour.

## **6. Répartition des contrats doctoraux entre les pôles scientifiques**

Président : on parle ici des contrats doctoraux sur financement établissement. 97 contrats sont à répartir. Par rapport à la cible prévue (portant sur 96 mais une répartition par Pôle Scientifique différente), il y a bien sûr des écarts à la baisse (de 1 à 2 contrats). Afin d'éviter trop de crispations, il est proposé de passer à 100 contrats, cela permet que chaque Pôle soit doté au moins au niveau de la cible.

Vote : 1 contre, autres pour.

## **Recherche et Valorisation**

### **7. Réponses à l'Appel à Projets 2018 « Projets doctoraux » de la Région**

### **8. Intitulé de Doctorat et d'HDR « Mécanique des Matériaux (ED C2MP)**

### **9. Détermination du nombre de semestres « Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques » (CRCT) pour l'année universitaire 2019-2020**

Président : nombre inchangé cette année (30).

Vote groupé sur les points 7 à 9 : unanimité pour.

## **Ressources Humaines**

### **10. Règlement de gestion des chercheurs contractuels**

VP RH : concerne essentiellement les chercheurs débutants (doctorants et diplômés M2 dans l'attente de leur financement de thèse). Rémunération au forfait sur grille étendue, et prise en compte des chercheurs d'excellence (LUE). La qualification est bien celle de chercheur et peut donc être prise en compte dans une reconstitution de carrière de chercheur/enseignant-chercheur. Le niveau de rémunération de base est le niveau contrat doctoral et pas SMIC.



Vote : 1 abstention, autres pour.

### **11. Plan de formation des personnels 2019**

VP RH : 4 priorités fixées pour le plan de formation 2018. Budget de 553 k€ quasiment dépensé. 228 actions collectives ont été menées, pour 2656 stagiaires. 200 agents de l'UL ont bénéficié d'une formation individuelle.

Budget 2019 : les 553 k€ sont maintenus. Cinq axes choisis : Qualité de Vie au Travail, fonction managériale, transitions professionnelles, accompagnement des projets de développement de structures de l'établissement, poursuite de la dynamique de construction de l'offre de formation professionnelle pour les enseignants et enseignants-chercheurs.

Vote : unanimité pour.

### **Vie Universitaire**

#### **12. Schéma Directeur de la Mission Handicap :**

##### **a) bilan 2018**

##### **b) perspectives 2019**

Point reporté au CA de janvier 2019.

#### **13. Procédure relative à l'organisation des événements et manifestations à l'UL à destination des étudiants, personnels et publics extérieurs**

Vote : unanimité pour.

#### **14. Désignation d'un représentant étudiant du conseil d'administration au « comité CVEC »**

VP CA : 2 candidats étudiants déclarés : C. LANIER et P. TOUCH.

Vote : C. LANIER : 3, P. TOUCH : 22.

### **Vie Institutionnelle**

#### **15. Modification du règlement intérieur de l'UL : règles relatives aux conditions d'éligibilité, aux incompatibilités et cumuls des fonctions de vice-président**

Président : quelques précisions doivent être apportées et inscrites dans le règlement intérieur de l'Université : incompatibilité entre les fonctions de VP et celles de directeur de composante, fédération de recherche, de Collégium ou de Pôle Scientifique. Par ailleurs, le VP Etudiant doit être étudiant à l'UL (pas forcément prévu avant).

Vote : unanimité pour.



## **16. Modification du RI de l'UL : suppression du chapitre 15 du titre I relatif la Commission Consultative des Doctorants Contractuels (CCDC)**

Président : dans les faits, cette CCDC n'existe plus, c'est la CCPANT qui traite.

Vote : unanimité pour.

## **17. Modification des statuts de l'ESPÉ de Lorraine : nombre des usagers du conseil**

Un représentant étudiant note que la modification des statuts revient à supprimer 2 sièges d'étudiants.

SG : l'ESPE souligne la difficulté d'obtenir une liste complète à 6 (sans liste complète, le vote doit être répété). L'autre version possible via les statuts est de 4, il est donc proposé de modifier ce nombre de 6 à 4.

Vote : 3 contres, 1 abstention, autres pour.

## **18. Modification du Règlement Intérieur du CLED**

Vote : unanimité pour.

## **19. Modification des statuts de l'ENSTIB**

Vote : 1 contre, autres pour.

## **20. Statuts de l'EA 7306 LCOMS**

Vote : unanimité pour.

## **Formation et Insertion Professionnelle**

### **21. Création du DU Technologies Innovantes pour le Marketing Digital**

VP CF : DU porté par l'IDMC et l'IAE de Metz (Collégium LMI). Formation de 80h de cours et 120h TD, avec un coût de 5 900 € en Formation Continue (FC), et 1 500 € en Formation Initiale (FI). Les élus étudiants du CF se sont étonnés de ce coût élevé, ce qui explique les 8 votes contre.

Un représentant étudiant évoque le problème de coût, renforcé par le fait que certaines UE (programmation web, informatique, communication, etc.) pourraient être mutualisées, d'où des interrogations fortes sur le coût final de 1 500 € en FI, d'autant que ce DU est présenté comme un simple complément d'une formation de master.

Président : entend le problème, mais le modèle économique étant basé sur ces coûts, le CA ne peut les changer. Il propose que le DU puisse être ouvert en FC, et qu'une discussion soit relancée avec les composantes concernant la FI.



Vote uniquement sur la partie FC : 8 abstentions, autres pour.

## **Affaires Financières**

### **22. Admissions en non-valeur et remise gracieuse**

DGS : un des cas de remise gracieuse fait l'objet d'un avis défavorable, au vu de l'attitude problématique de l'agent (absences injustifiées, agression de collègue avec dépôt de plainte).

Vote : unanimité pour.

## **Questions diverses**

Président : interrogation par C. LANIER sur le fait que des policiers sont passés sur un site universitaire (CLSH Nancy). Le Président n'était pas au courant, il a été par ailleurs informé 1h avant de la manifestation, qui regroupait des adultes et des lycéens. Le Président a discuté avec le préfet sur ce point.

Interrogation par C. LANIER sur le fait que 2 composantes auraient pris des mesures disciplinaires à l'encontre d'étudiants sans passer par la commission de discipline de l'UL. Le Président rappellera aux composantes que la procédure n'a pas été respectée.

VP CA : il faut penser à porter les questions diverses au moins 48h ouvrables à l'avance pour faciliter le traitement lors du CA suivant.

Fin du CA à 12h55.

Votre élu représentant du SNPTES au CA de l'UL

Bernard DUSSOUBS